

ENSEIGNANT SPECIALISE – JARDIN D'ASCLEPIOS
½ TEMPS EEAP (FREJUS) + ½ TEMPS SESSAD (LUC EN PROVENCE)

POSTE	L'enseignant spécialisé interviendra sur 2 structures médico-sociales : - EEAP, Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés. - SESSAD, Service d'éducation spéciale et de soins à domicile. Il est rattaché administrativement à la circonscription de Toulon Var ASH. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur des établissements. Ces établissements sont gérés par l'association APAJH 83. L'enseignant interviendra pour 50 % de son temps sur l'EEAP à Fréjus, l'autre partie de son temps sera affectée aux interventions sur le territoire du SESSAD situé au Luc en Provence.
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Le support est rattaché administrativement à l'IME « Jardin d'Asclépios » de Fréjus mais, en référence aux missions du poste, l'enseignant sera affecté pour 50% de son temps sur le territoire du Luc en Provence et sera amené à se déplacer sur les lieux de vie des jeunes accompagnés (établissements scolaires, domicile...) : Le Luc en Provence, le Cannet des Maures, Vidauban, Le Thoronet, Lorgues, Flassans, Cabasse... Cet enseignant travaillera au sein de deux équipes pluri-professionnelles : directeur, chef de service, médecins spécialisés, psychologues, kinésithérapeute, orthophonistes, psychomotriciennes, moniteurs-éducateurs, éducateurs spécialisés, assistante sociale, agent administratif et agent d'entretien. • Accompagnement direct auprès des jeunes (en concertation avec les équipes pédagogiques) Les modalités de ces interventions s'inscrivent dans le PIA du jeune. Elles demeurent souples, adaptées à ses besoins et à son PPS, mais aussi aux pratiques pédagogiques des enseignants de la classe. Cet accompagnement pourra intervenir au sein de l'établissement scolaire (dans un local mis à disposition et/ou au sein de la classe) mais aussi dans les locaux de l'EEAP et du SESSAD. Il pourra être individuel ou en groupe. • Partenariat avec les établissements scolaires • Travail en équipe pluri professionnelle • Collaboration avec les familles et les enseignants référents concernés (ERSEH)
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	- Etre titulaire du CAPPEI ou son équivalent - Etre une personne ressource dans la compréhension des problématiques relatives aux situations d'apprentissages. - Avoir une bonne connaissance des Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication (ordinateur individuel, tablette...). - S'inscrire dans une démarche d'innovation et de création d'outils pédagogiques et d'outils d'évaluation. - Avoir une bonne connaissance du cycle des apprentissages premiers. - Avoir également une bonne connaissance du 2nd degré (Interventions auprès d'élèves d'ULIS et de SEGPA) - Avoir une bonne connaissance dans le domaine de l'orientation (parcours, dispositifs...). - Etre capable de contribuer à construire avec une équipe pluri professionnelle une représentation de la situation globale par l'évaluation scolaire de l'enfant.

SPECIFICITE	L'EEAP est un établissement qui permet d'accompagner des enfants des 3 à 12 ans en situation de handicap ainsi que leur famille. L'EEAP accueille quotidiennement 8 enfants polyhandicapés et accompagne également de façon séquentielle 4 autres enfants polyhandicapés. Le SESSAD est un dispositif ambulatoire qui permet d'apporter "<u>à domicile</u>", l'accompagnement nécessaire aux jeunes de 4 à 16 ans en situation de handicap ainsi qu'à leur famille. Le SESSAD « Jardin d'Asclépios » Antenne du Luc accompagne 20 jeunes en situation de handicap : déficience intellectuelle légère à moyenne souvent associée à des troubles comportementaux qui altèrent les conduites émotionnelles et socio-affectives. Un véhicule de service sera mis à disposition de l'enseignant pour ses déplacements professionnels.
SITUATION ADMINISTRATIVE	24h hebdomadaires + 108h annualisées (réunions, conseils, formations de circonscription) : - 12h affectées sur le SESSAD « Jardin d'Asclépios » du Luc en Provence. - 12h affectées sur l'EEAP/SSAD « Jardin d'Asclépios » de Fréjus. Cet horaire est indicatif. L'emploi du temps est évolutif et est déterminé au regard des besoins du service par le directeur des établissements APAJH 83.
CANDIDATURE	Poste soumis à entretien Les personnels dont la candidature est recevable (titres requis, qualification...) sont convoqués devant une commission qui émet un avis. En cas de pluralité de candidatures ayant recueilli un avis favorable, le départage s'effectue au barème du mouvement.

CONTACTS :

- IEN ASH, M. BOUTONNE : 04 94 09 55 62 ou son secrétariat : 04 94 09 55 26
- Directeur des Etablissements APAJH du Var, M. POURRIER : 04 94 51 87 40